

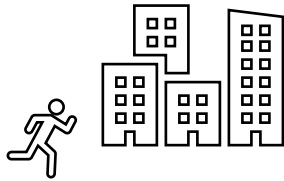


Menu

- [Check-list Louer le bon appartement \(page 1 à 12\)](#)
- [Check-list Avant d'acheter un appartement \(page 13 à 24\)](#)
- [Check-list Locataire ? Préparez votre départ \(page 25\)](#)
- [Check-list Vous vendez votre logement ? Soyez rigoureux \(page 26\)](#)
- [Check-list Choisir le bon déménageur pro \(page 27\)](#)
- [Check-list Déménagez seul : organisez-vous \(page 28\)](#)
- [Check-list Les formalités à faire avant de déménager \(page 29\)](#)
- [Check-list Préparez-vous quelques jours avant le jour J \(page 30\)](#)
- [Check-list Changement d'adresse \(page 31 à 32\)](#)
- [Check-list Vérifiez l'état de vos affaires \(page 33\)](#)
- [Check-list Les formalités à faire dès votre emménagement \(page 34\)](#)
- [Check-list Prendre ses marques dans son nouveau logement \(page 35\)](#)



Pense-bête : Louer le bon appartement



Préparez votre dossier de location

- Le dossier de location est-il complet ? (Vérifiez les photocopies de la pièce identité, des bulletins de salaire...)
- Avez-vous inclus certains documents facultatifs comme dernier avis d'imposition, attestation employeur...
- Est-ce que l'on vous a demandé des documents trop confidentiels comme photocopies de votre compte bancaire, du casier judiciaire...

 *Commentaires :*



Trouvez le bon environnement pour votre futur logement



Y-a-t-il des commerces (boulangerie, pharmacie, centre commercial, presse, restaurant, superette, et des écoles à proximité du logement ?



Le logement est-il bien desservi en transport en commun (RER, Bus, Tramway, Train, Vélib, Métro...)



Est-il facile de se garer proche de votre logement ? Y a-t-il un parking ? Est-il commun ou privatif ?



Y a-t-il des parcs, des jeux pour enfants et des espaces verts proches ?



Le quartier est-il bien fréquenté ? Cambriolages, dégradations ? Interrogez les voisins si besoin.



Le logement donne-t-il sur une rue calme ou passante ?



Est-il situé au-dessus d'un local professionnel ? (restaurant, magasin...) Y a-t-il des risques de nuisances sonores ou olfactives tôt le matin, la journée ou tard le soir ?



Examinez l'immeuble de votre future location

Oui - Non

Des travaux ont-ils été décidés par le bailleur ?

Article 6 de la loi du 6 juillet 1989 et de l'article 1723 du code civil : le bailleur ne doit pas troubler le preneur pendant la durée du bail ni modifier la forme de la chose louée. Seules les réparations urgentes pourront être effectuées. Et au-delà de 40 jours de travaux, le locataire pourra alors demander une diminution du montant du loyer. Voire la résiliation du bail si les réparations rendent le logement inhabitable.

Des travaux ont-ils été votés par l'assemblée générale des copropriétaires ?

En principe, et bien que le bailleur soit tenu à accorder une jouissance paisible de son bien à son locataire, le locataire ne saurait s'opposer à l'exécution de ces travaux.



Commentaires :



Examinez les parties communes de votre immeuble



L'accès à l'immeuble est-il sécurisé (interphone, digicode, badge magnétique, porte blindée...)



Dans quel état sont les parties communes (cour, cage d'escalier, hall, boîtes aux lettres, peintures sur les murs, sols...)



Des travaux sont-ils prévus ou à prévoir ?



Existe-t-il un local (poussette ou vélos) ? Si oui, comment y accède-t-on ?



Y-a-t-il un ascenseur dans l'immeuble ? (détail utile si vous êtes en étage élevé). Si oui, fonctionne-t-il correctement ? Est-il assez grand ?



Les parties communes sont-elles suffisamment spacieuses et l'escalier assez large pour laisser passer vos meubles ?



Commentaires :



Point sur tous les frais annexes liés à la location



Quel est le montant des charges ?.....



Quel est le montant des charges « locatives » (gardien, chauffage collectif, ascenseur, parties communes, entretien des espaces verts...) ?.....



Quel est le coût des impôts (taxe foncière, taxe d'habitation, et le cas échéant, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ?.....



Commentaires :



Scruter le logement



Quel est la superficie de l'appartement (surface au sol, loi Carrez) ?

De combien de pièces dispose votre logement ?

Sont-elles bien distribuées (pièces en enfilade ou en étoile, appartement traversant ou en angle) ?

Le logement est-il conforme à ce qui était indiqué dans l'annonce (prix, étage, dimension etc) ?

Dispose-t-il d'un balcon ou d'une terrasse ?

La location comprend-elle une cave privative et/ou une place de parking ?

Y-a-t-il des traces d'humidité (odeurs, moisissures, tâches sur les murs ou plafond) ?

Dans quel état sont les murs (traces d'humidité, de fissures...) ? Attention aux revêtements cache misère comme le lambris.

Les sols (parquet, carrelage, moquette) sont-ils en bon état ?

Les sols sont-ils adaptés aux pièces de destination (pièce d'eau, pièce à vivre) ?

Y-a-t-il beaucoup de m² perdus (couloir, escalier) ?

Le logement est-il doté de rangement suffisant ? (placard, dressing...)

Est-il possible d'abattre des cloisons pour gagner de la place (attention, le locataire devra les reconstruire à son départ) ?

En cas de logement meublé, tout l'équipement nécessaire est-il disponible et en bon état ? (table, chaise, lit, réfrigérateur, plaques de cuisson...)



La luminosité de l'appartement

Oui - Non

- Y-a-t-il des fenêtres en quantité suffisante ?
- Sont-elles assez grandes pour chaque pièce (baie vitrée, porte-fenêtre...) ?
- Y-a-t-il des pièces sans fenêtre ?
- Le logement est-il globalement lumineux (un étage élevé sera généralement plus lumineux qu'un rdc) ?
- Y-a-t-il un vis-à-vis ?

Comment le logement est-il orienté (sud, nord...)

Isolation de l'appartement

Oui - Non

- Fenêtres et portes-fenêtres sont-elles équipées d'un double vitrage ?
- Sont-elles étanches à l'air ?
- Y a-t-il des volets ?
- Les murs sont-ils bien isolés ?



L'électricité

Oui - Non

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Y a-t-il suffisamment de prises de courant et d'interrupteurs ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Sont-ils bien placés ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'installation électrique est-elle conforme à la norme NF C-15-100 ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les branchements sont-ils en bon état ? Et le tableau électrique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'éclairage est-il suffisant ? |

Qu'indique le diagnostic électrique ? (il est obligatoire pour les logements de plus de 15 ans)

.....



Commentaires :



Le chauffage

De quel type de chauffage le logement est-il équipé ?

(chauffage collectif, individuel, par le sol)

.....

Quel est le type de radiateur dans le logement ?

.....

Quel est la date de la chaudière ?

.....

S'il s'agit de radiateurs électriques, est-ce que ce sont des convecteurs, des panneaux rayonnants ou des radiateurs à inertie ?

.....

A combien s'élevaient, en moyenne, les factures de chauffage, de l'ancien locataire ?

.....

Oui - Non

La chaudière est-elle en bon état ?

Sert-elle aussi à la production d'eau chaude sanitaire ?

Y a-t-il assez de radiateurs ?

Les radiateurs sont-ils bien placés ?

Le logement dispose-t-il d'une cheminée ?

Si oui, fonctionne-t-elle et est-elle aux normes ?



Examinez votre contrat de bail

Oui - Non

- Le contrat de bail comprend-il l'intégralité des clauses obligatoires ?
- La durée du bail est-elle précisée ?
- Le montant du loyer est-il indiqué ?
- Le loyer peut-il être révisé ?
- Le montant des charges est-il précisé ?
- Les charges sont-elles comprises ?
- Existe-t-il des clauses facultatives ?
- Toutes les clauses sont-elles légales ?
- Le contrat de bail a-t-il été rédigé en plusieurs exemplaires ?
- Est-il précisé s'il s'agit d'une location vide ou meublée ?
- Si une colocation est envisagée, le propriétaire est-il d'accord ?
- Une clause prévoit-elle que le bail sera résilié au départ de l'un des colocataires ?



Commentaires :



Examiner les documents annexes au bail

Oui - Non

- L'appartement est-il conforme à la description qui en est faite dans l'état des lieux ?
- Le versement d'un dépôt de garantie est-il prévu ?
- Les diagnostics techniques obligatoires ont-ils été fournis ?

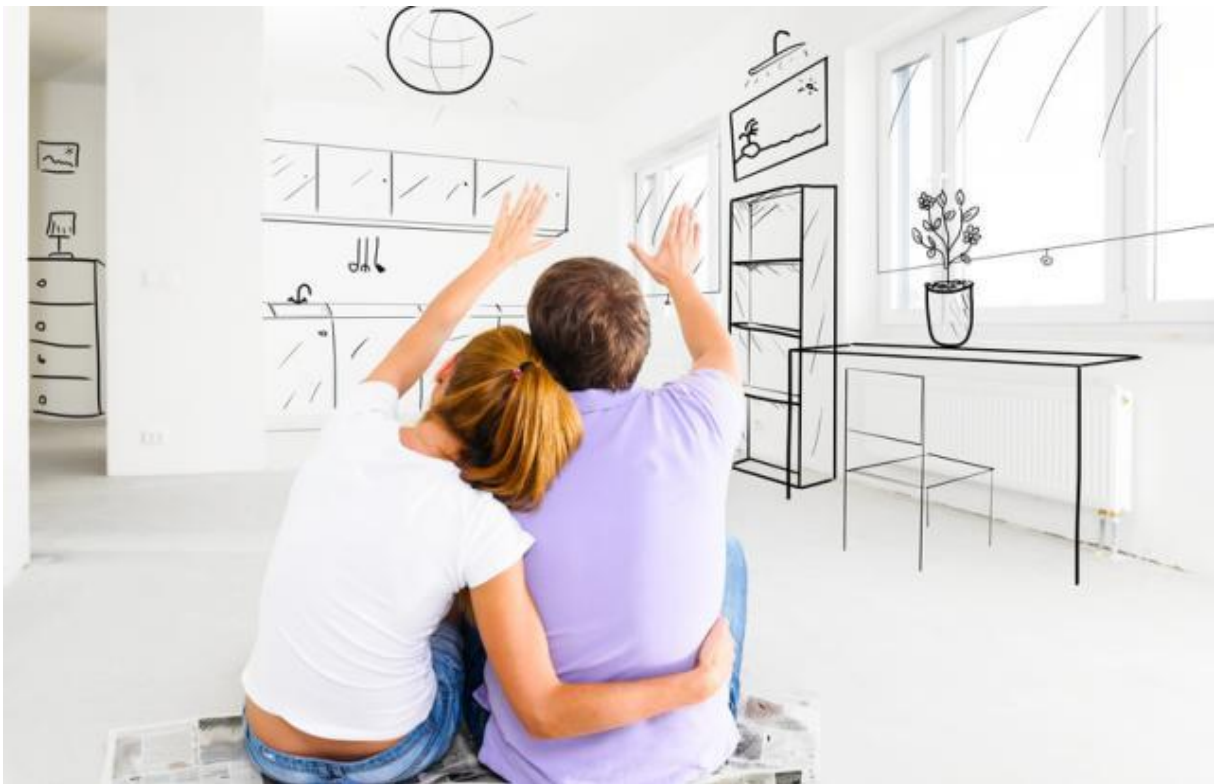
Réaliser un état des lieux d'entrée

Oui - Non

- Les murs sont-ils en bon état ? (vérifiez la présence de traces suspectes, de tâches, de trous, papier peint déchiré ou décoloré...)?
- Les plafonds sont-ils en bon état ? (vérifiez traces, fissures, humidité, moisissure...)?
- Les sols sont-ils en bon état ? (carrelage fêlé, parquet qui grince, moquette tâchée, dalles de lino gondolée...)?
- Les portes et les fenêtres s'ouvrent et se ferment-elles correctement ?
-
- Le chauffage fonctionne correctement ?
- Est-ce que de l'eau coule des robinets quand vous les actionnez ?
- Y-a-t-il des fuites ? Des bruits suspects ?
- Le panneau électrique est-il en bon état ?
- Vous a-t-on remis tous les jeux de clés (double de l'appartement, cave, local vélo...)?



Pense-bête : *Avant d'acheter un appartement*





Trouvez le bon environnement pour votre futur logement



Y-a-t-il des commerces (boulangerie, pharmacie, centre commercial, presse, restaurant, superette, et des écoles à proximité du logement ?



Le logement est-il bien desservi en transport en commun (RER, Bus, Tramway, Train, Vélib, Métro...)



Est-il facile de se garer proche de votre logement ? Y a-t-il un parking ? Est-il commun ou privatif ?



Y a-t-il des parcs, des jeux pour enfants et des espaces verts proches ?



Le quartier est-il bien fréquenté ? Cambriolages, dégradations ? Interrogez les voisins si besoin.



Le logement donne-t-il sur une rue calme ou passante ?



Est-il situé au-dessus d'un local professionnel ? (restaurant, magasin...) Y a-t-il des risques de nuisances sonores ou olfactives tôt le matin, la journée ou tard le soir ?



Y-a-t-il des projets d'urbanisme et d'aménagement du quartier ? L'arrivée du tramway, la création d'un parc valoriseront votre logement. A l'inverse, un sex-shop ou un fast-food rendront plus difficile la revente.



Examinez l'immeuble de votre futur logement

Oui - Non

- Est-ce que la façade est en bon état ? (Fissures, salpêtre...) Des fissures peuvent avoir pour origine l'humidité ou un éventuel tassement des fondations.
- Est-ce que le ravalement a été fait récemment ? (Généralement, il est fait tous les 10 ans)
- La toiture de l'immeuble est-elle saine ? Des traces de végétations peuvent être un signe de présence d'humidité, un problème d'étanchéité ou d'infiltrations. Attention à ce point car la réfection d'une toiture est très coûteuse !
- Est-ce que les sous-sols sont en bon état ? Et les fondations ? Vous avez le droit de demander.
- Connaissez-vous la date de construction de l'immeuble ? Est-il ancien ou récent ?
- La gestion de l'immeuble est-elle faite par un syndic ?
- Ou est-elle confiée à un bénévole ?
- Y-a-t-il un gardien ou un concierge ?



Notes :



Examinez les parties communes de votre (futur) immeuble



L'accès à l'immeuble est-il sécurisé (interphone, digicode, badge magnétique, porte blindée...)



Dans quel état sont les parties communes (cour, cage d'escalier, hall, boîtes aux lettres, peintures sur les murs, sols...)



Des travaux sont-ils prévus ou à prévoir ?



Existe-t-il un local (poussette ou vélos) ? Si oui, comment y accède-t-on ?



Y-a-t-il un ascenseur dans l'immeuble ? (détail utile si vous êtes en étage élevé). Si oui, fonctionne-t-il correctement ? Est-il assez grand ?



Les parties communes sont-elles suffisamment spacieuses et l'escalier assez large pour laisser passer vos meubles ?



Notes :



Point sur tous les frais annexes liés



Quel est le montant des charges de copropriété ?.....
(gardien, chauffage collectif, ascenseur, entretien des parties communes, entretien des espaces verts...).



Quel est le coût des impôts (taxe foncière, taxe d'habitation, et le cas échéant, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ?.....



Quels sont les travaux à prévoir ? (toiture, façade...).



A combien s'élèvent les frais de notaire ? Et l'éventuel commission de l'agent immobilier ?

 Notes :



Scruter le logement



Quel est la superficie de l'appartement (surface au sol, loi Carrez) ?



De combien de pièces dispose votre logement ?



Sont-elles bien distribuées (pièces en enfilade ou en étoile, appartement traversant ou en angle) ?



Le logement est-il conforme à ce qui était indiqué dans l'annonce (prix, étage, dimension etc) ?



Dispose-t-il d'un balcon ou d'une terrasse ?



La location comprend-elle une cave privative et/ou une place de parking ?



Y-a-t-il des traces d'humidité (odeurs, moisissures, tâches sur les murs ou plafond) ?



Dans quel état sont les murs (traces d'humidité, de fissures...) ? Attention aux revêtements cache misère comme le lambris.



Les sols (parquet, carrelage, moquette) sont-ils en bon état ?



Les sols sont-ils adaptés aux pièces de destination (pièce d'eau, pièce à vivre) ?



Y-a-t-il beaucoup de m² perdus (couloir, escalier) ?



Le logement est-il doté de rangement suffisant ? (placard, dressing...)



Est-il possible d'abattre des cloisons pour gagner de la place ou faire d'éventuels aménagements ?



Est-ce que logement est bien situé ? Un rez-de-chaussée est plus exposé aux cambriolages.



Les planchers présentent-ils des défauts de planéité ? Si oui, il faudra vérifier la solidité du bâti.



La porte d'entrée est-elle blindée ? (serrure 3 points classée Apssad 2)



La luminosité de l'appartement

Oui - Non

- Est-ce que les fenêtres sont en bon état ?
- Y-a-t-il des fenêtres en quantité suffisante ?
- Sont-elles assez grandes pour chaque pièce (baie vitrée, porte-fenêtre...) ?
- Y-a-t-il des pièces sans fenêtre ?
- Le logement est-il globalement lumineux (un étage élevé sera généralement plus lumineux qu'un rdc) ?
- Y-a-t-il un vis-à-vis proche ?

Comment le logement est-il orienté (sud, nord...)



Isolation de l'appartement

Oui - Non

- Fenêtres et portes-fenêtres sont-elles équipées d'un double vitrage ? (utile pour votre confort thermique et acoustique)
- Les fenêtres sont-elles étanches à l'air ?
- Y a-t-il des volets ?
- Les murs sont-ils bien isolés ?
- Connaissez-vous le score obtenu par votre logement à l'issue du DPE* ?

*DPE : (Diagnostic de Performances Energétiques).

Un « A » signifie que votre logement est très performant, thermiquement parlant. A l'inverse, un « G » correspondra à un logement consommateur de beaucoup d'énergie. Une réhabilitation thermique serait donc la bienvenue !



L'électricité

Oui - Non

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Y a-t-il suffisamment de prises de courant et d'interrupteurs ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Sont-ils bien placés ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'installation électrique est-elle conforme à la norme NF C-15-100 ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les branchements sont-ils en bon état ? Et le tableau électrique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'éclairage est-il suffisant ? |

Qu'indique le diagnostic électrique ? (il est obligatoire pour les logements de plus de 15 ans)

.....

 Notes :



Le chauffage

De quel type de chauffage le logement est-il équipé ?

(chauffage collectif, individuel, par le sol)

.....

Quel est le type de radiateur dans le logement ?

.....

Quel est la date de la chaudière ?

.....

S'il s'agit de radiateurs électriques, est-ce que ce sont des convecteurs, des panneaux rayonnants ou des radiateurs à inertie ?

.....

A combien s'élevaient, en moyenne, les factures de chauffage, du vendeur ?

.....

Oui - Non

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La chaudière est-elle en bon état ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Sert-elle aussi à la production d'eau chaude sanitaire ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Y a-t-il assez de radiateurs ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les radiateurs sont-ils bien placés ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le logement dispose-t-il d'une cheminée ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, fonctionne-t-elle et est-elle aux normes ? |



Examinez la ventilation de votre futur logement

Oui - Non

L'appartement est-il correctement ventilé ? (traces de moisissures ou d'humidité)

Y-a-t-il une ventilation naturelle ?

Y-a-t-il une ventilation mécanique ?

Y-a-t-il de la condensation sur les fenêtres ? (signe d'un logement humide ou d'une mauvaise ventilation).

Les bouches d'extraction et d'amenées d'air sont-elles en bon état ?



Notes :



Examinez l'état de votre future cuisine et des sanitaires

Oui - Non

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les pièces d'eau (cuisine, salle de bain, toilettes) sont-elles en bon état ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que les équipements (évier, robinet, douche, baignoire, lavabos...) sont en bon état ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La douche ou la baignoire est équipée d'un mitigeur thermostatique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La douche ou la baignoire est équipée d'un robinet traditionnel ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que le revêtement des pièces d'eau est adapté et en bon état ? (carrelage, papier peint...) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le plan de travail de la cuisine est-il en bon état et assez large ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que la disposition des éléments de cuisine permet de circuler facilement ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que la plomberie est en bon état ? (tournez les robinets et vérifiez si l'eau s'écoule correctement). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Avez-vous assez de place et de branchements pour installer un lave-vaisselle et un lave-linge, voir un sèche-linge ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les toilettes sont-ils indépendants ? (séparés de la salle de bain) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La salle de bain dispose-t-elle d'une fenêtre ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-ce que la ventilation de la cuisine, de la salle de bain et des WC est bien adaptée ? Pas de présence d'humidité ? |

Comment l'eau chaude sanitaire (ECS) est-elle produite ? Si cette dernière provient d'un ballon, est-elle suffisante pour votre consommation ?

.....

A combien s'élevaient les factures d'eau de l'ancien occupant des lieux ?

.....



Vous êtes locataire ? La préparation de votre départ



Fait - A Faire

- Envoyez votre préavis dans les temps ?** *Le délai est normalement de 3 mois, mais il peut être d'un mois dans certaines conditions.*
- Demandez un arrêté des charges au syndic de copropriété ?** *Vous connaîtrez ainsi les dépenses réelles de la copropriété.*
- Vérifiez si le montant de la provision est inférieur aux dépenses réelles :** *Si c'est le cas, votre bailleur vous demandera de payer la différence.*
- Examinez l'état de votre habitation :** *Reprenez l'état des lieux d'entrée dans votre logement et vérifiez chaque élément. Si cela est conforme, ne touchez à rien. Si besoin, entreprenez les réparations.*
- Les murs sont-ils en bon état ?** *Rebouchez les trous de clous ou de chevilles, recollez les éventuelles déchirures de papiers peints, nettoyez les traces et salissures...*
- Vérifiez le reste :** *Mieux vaut ne rien oublier : intérieurs de placards, réfrigérateur, éléments de cuisine, bouches d'aération...*



Notes :



Vous vendez votre logement ? Organisez-vous



Fait - A Faire



Réalisez les diagnostics immobiliers de votre habitation : Cela doit être fait par un expert. Il existe plusieurs diagnostics. La durée de validité diffère de l'un à l'autre.



Vérifiez la surface (m²) de votre habitation (loi Carrez) : Lors de la vente de votre logement, cette indication de surface, qui est très précise, doit obligatoirement apparaître dans l'acte de vente.



Munissez-vous du décompte des charges : A demander au syndic de copropriété. Si vous vendez un bien en copropriété, demandez un décompte des charges au jour de votre départ.



Constitué votre dossier de vente : Réunissez les documents. Le notaire en aura besoin pour la vente.



Notes :



Comment Choisir Le Bon Déménageur ?



Fait - A Faire



Demandez au moins 3 devis : Il est important de faire jouer la concurrence. Vous pourrez comparer les offres et vous apercevoir assez facilement de ceux qui sont hors de prix ou ceux qui proposent un tarif anormalement bas.



Réfléchissez à ce dont vous avez besoin : un déménageur professionnel propose différents services : simple transport, emballage, cartons, réservation de place de parking... En fonction de vos besoins, vous prendrez certains services et d'autres non.



Vérifiez la réputation de la société de déménagement : Le mieux est de choisir un déménageur membre de la Chambre Syndicale du déménagement ou une entreprise disposant du label NF Service.



Choisissez la date de votre déménagement : Le choix de la date est très important. Certaines périodes sont surchargées et les tarifs grimpent. A l'inverse, il existe des moments où les prix des déménageurs sont au plus bas. Si vous êtes assez flexible au niveau de la date, il sera possible de faire des économies sur le prix de votre déménagement.



Notes :



Déménager Seul

(avec des amis et/ou de la famille)

Fait - A Faire

- Réservez une place de stationnement** : pour garer votre camion déménagement au plus près de l'entrée de votre futur logement, il est conseillé de réserver une place auprès de la mairie. Cela est fortement conseillé dans les grandes villes comme Paris, Marseille... mais aussi dans les autres, dès que le stationnement s'avère difficile à trouver. Renseignez-vous également sur les tarifs pratiqués pour la réservation de cette place. Les prix diffèrent selon les villes.
- Évaluez la taille du camion** : si vous louez un camion de déménagement, il existe différentes tailles. En fonction de votre volume à déménager et du choix de faire un ou plusieurs allers-retours, vous ne choisirez pas le même véhicule pour déménager. Si vous avez un F2, un camion de 12 à 30 m³ est bien. Pour un F3 et un F4, comptez 40 à 60 m³. Enfin, le contenu d'un F5 ou d'une maison, un camion de 75 m³.
- Réservez votre camion de location** : il existe de nombreuses enseignes spécialisées (Ada, Rentacar, Europcar, Carrefour, Leclerc, Magasin U, Hertz...). Il est possible de louer un véhicule auprès d'un particulier.
- Contactez vos amis** : personne ne déménage seul ! Il est important de prévenir au plus tôt vos proches (amis, famille, collègue). Plus vous prévenez tôt, plus vous mettez de chances de votre côté pour qu'ils soient disponibles. Il est important d'avoir de l'aide. Un déménagement est fatigant.
- Évaluez le nombre de cartons** : Une règle simple est de compter 20 cartons par adulte et 10 par enfant vivant dans le foyer. Vous pouvez vous procurer des cartons déménagements dans les magasins spécialisés (Magasin de bricolage, loueur de véhicule, dans les [garde-meubles](#) et les centres de self-stockage...) ou tout simplement dans la rue, de nombreux magasins jettent les cartons qui ont servis à emballer les vêtements, les chaussures, les conserves...



Notes :



Formalités avant de déménager



Fait - A Faire

- Souscrivez à un contrat d'assurance habitation pour votre nouvelle habitation** : il est important d'être assuré dès votre emménagement.
- Préparez le changement de vie de vos enfants** : Inscrivez sans tarder vos enfants à la crèche ou à l'école.
- Réexpédiez votre courrier** : n'oubliez pas de faire le suivi de votre courrier de votre ancienne adresse à la nouvelle. Le service proposé par La Poste est efficace. La durée de la réexpédition varie généralement de 6 à 12 mois.
- Mettez à jour vos abonnements** : Changez les adresses de vos abonnements de presse.
- Avertissez votre fournisseur d'eau, d'électricité et de gaz** : Résiliez l'ancien contrat, transférez-le à votre nouvelle adresse. Relevez les compteurs d'eau le jour de votre départ.
- Transférez votre ligne internet/téléphone** : Comptez environ 1 mois pour le transfert. Ne tardez pas pour effectuer cette démarche.



Notes :



Préparez-vous avant le jour J



Fait - A Faire



Frigidaire et Congélateur : Il doit être vide et dégivré avant le transport. A faire environ 2 jours avant le départ.



Les papiers : Avez-vous trié tous vos papiers ? Si non, classez-les et archivez-les. A faire environ 1 mois avant le départ.



Les affaires qui ne servent plus : Séparez-vous, donnez ou vendez les objets qui ne servent jamais. A faire au plus tôt et au fur et à mesure.



Les affaires non utiles au quotidien : commencez par emballer tout ce qui ne sert pas tous les jours et dont vous n'aurez pas besoin avant votre déménagement. Les livres, la vaisselle pour les grandes réceptions, les objets de décoration comme les bibelots, les cadres... A faire au plus tôt.



Les objets accrochés à vos murs et plafonds : Décrochez vos tableaux, miroirs, lustres, appliques, meubles, éléments de cuisine qui sont accrochés à vos murs. A faire environ 2 semaines avant le jour J.



Relevez vos compteurs d'eau, de gaz et d'électricité : à faire le jour du départ.



Déterminez le futur emplacement de vos meubles : Avez-vous essayé de dessiner vous-même votre futur plan d'aménagement ? Vous pouvez dessiner votre plan et vos meubles sur une feuille de papier à main levée, en respectant bien une échelle définie dès le départ.



Notes :



Check List Changement d'Adresse.....

Fait - A Faire

Les Bases

- Redirection de votre courrier
- Modification d'adresse auprès de votre travail
- Modification de l'adresse de votre carte grise
- Modification de l'adresse auprès de la garderie/de l'école
- Inscription auprès de votre nouvelle mairie

Finances

- Banque
- Entreprises de Crédits
- Aides Financières (bourse etc)

Assurances

- Assurance Maladie
- Assurance Vie
- Assurance Auto
- Assurance Habitation
- Assurance de Responsabilité Civile
- Assurance Retraite





Fait – A Faire

- Equipements**
- Gaz
 - Téléphone – Internet
 - Téléphone Portable
 - Organisme de Recyclage
 - Electricité
 - Redevance Audiovisuelle

- Services**
- Docteurs
 - Avocats

- Abonnements**
- Journaux et Magazines
 - Salle de Sport

- En Ligne**
- Sites d'Achats sur Internet (Amazon, Zalando, Vente Privée...)
 - Sites de Streaming (Netflix...)
 - Sites de Livraison (Auchan Direct...)

- Autres**
-
 -
 -
 -





Vérifiez l'Etat de vos Affaires Après votre Déménagement



Fait - A Faire



Les cartons et les meubles sont-ils en bon état ?



Les pièces du logement qui étaient sur le trajet de vos affaires sont-elles endommagées ? Vérifiez l'état des murs, des encadrements de portes et du sol.



Vos affaires sont-elles abîmées ou introuvables ? Si vous avez opté pour les services d'un déménageur professionnel, vous avez 10 jours calendaires pour signaler à la société de déménagement les préjudices subis.



Si des affaires ont été endommagées ou perdues par les déménageurs, trouvez la cause. Dans l'absolu, la société est responsable des préjudices subis et vous doit réparation, mais il existe des exceptions.



Notes :



Les Formalités à faire dès votre Emménagement

Fait - A Faire

- Changez votre adresse auprès de votre caisse d'assurance maladie, de votre caisse d'allocations familiales, du service des impôts.

- Avez-vous fait le nécessaire auprès de votre banque et/ou organisme de crédit ?

- Si vous exercez une profession libérale, avez-vous effectué les démarches nécessaires auprès du RSI et de l'URSAFF ?

- Si le siège de votre entreprise se situe à votre domicile, avez-vous effectué le changement d'adresse de domiciliation ainsi que le lieu d'exercice de votre activité ?

- Changez votre adresse sur votre certificat d'immatriculation : Légalement, cela doit être fait sous un délai maximum d'1 mois.

- Inscrivez-vous sur la liste électorale de votre nouvelle ville. Rendez-vous à la mairie de votre nouvelle ville avant le 31 décembre de l'année en cours.



Notes :



Prendre ses Marques dans son Nouveau Logement



Fait - A Faire

- Poser des jours de congés** : Il est vivement conseillé de vous reposer après votre déménagement. Les jours de congés vous permettront également de vous habituer à votre nouvel environnement (au moins 1 nuit sur place pour prendre vos marques).

- Les premiers repérages** : Il est judicieux de savoir où sont situés les commerces et les magasins utiles les plus proches : pharmacie, hypermarché, épicerie, presse, boulangerie, banque... Sachez également où sont les transports en commun que vous utiliserez : bus, tramway, métro... Afin de ne pas arriver en retard et pour réduire votre stress, il est conseillé de faire le trajet domicile-travail et travail-domicile à différentes heures (le matin et le soir, en semaine, par exemple).

- Bienvenue dans votre nouvelle ville** : la mairie organise souvent des réunions pour les nouveaux arrivants. Il est conseillé d'y participer car de nombreuses informations utiles sont présentées. Ce sera également l'occasion de poser vos questions aux personnes spécialisées.

- Visitez votre nouvelle ville** : De préférence à pied, faites le tour de votre quartier. Il sera beaucoup plus facile de repérer ce qui vous entoure. N'hésitez pas à poser des questions aux personnes dans la rue (Où est la pharmacie la plus proche ? Connaissez-vous un bon restaurant ?...). Si vous disposez d'un véhicule, visitez les alentours dans un rayon de 10 kilomètres environ.

- Connaissez-vous vos voisins ?** Une petite visite pour vous présenter et savoir qui vit à côté de chez vous est conseillé. Généralement, ils seront contents, eux-aussi, de connaître leur voisinage. Pour les plus timide, vous pouvez briser la glace en demandant à votre voisin : « Bonjour, je viens d'emménager à côté de chez vous, au numéro 3, savez-vous quand le ramassage des poubelles et des encombrants est effectué ? ».